

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 04 juin 2007 portant création du Diplôme Universitaire IMAGERIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire IMAGERIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR BAZOT Marc (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR THOMASSIN-NAGGARA Isabelle – (PU / PH)

DOCTEUR BALLEYGUIER Corinne – (PH)

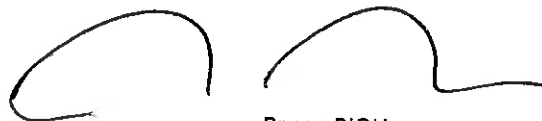
DOCTEUR BELDJORD Selma – (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 16 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU